Assemblée générale mixte Getlink SE du 30 avril 2020

Protocole d'ouverture par Monsieur Jacques Gounon

Mesdames et Messieurs, Chers actionnaires, Bonjour à tous et à toutes,



En raison des mesures sanitaires imposées dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et en application des mesures d'urgence adoptées par le gouvernement français, nous tenons exceptionnellement cette assemblée générale de Getlink à huis clos, c'est-à-dire sans la présence physique des actionnaires et de tout autre participant et ce, afin de préserver la santé et la sécurité de nos actionnaires, nos salariés et prestataires et en application de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020.

Je remercie chaleureusement les actionnaires qui se sont exprimés et qui vont suivre ces présentations sur notre site. En constatant le nombre de votes enregistrés à distance, je suis heureux de voir que les actionnaires ont tenu à participer aux délibérations et je les en remercie vivement. J'y vois un signe d'intérêt pour notre entreprise, et de fidélité, par-delà les secousses que la crise du coronavirus nous fait subir.



Mesdames, Messieurs, je déclare l'assemblée générale ouverte. Je vais comme de coutume vous présenter brièvement les formalités d'ouverture de notre assemblée générale que je préside.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, votre conseil d'administration a avisé les actionnaires de la Société de la présente réunion par avis de réunion et avis de convocation publiés au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires et dans le quotidien « Les Petites affiches » des 4 mars et 8 avril 2020.

Cette assemblée ordinaire et extraordinaire se tient sur première convocation. Pour qu'elle puisse délibérer valablement, il est nécessaire que les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins 20% des actions ayant le droit de vote, s'agissant des résolutions ordinaire et au moins 25 % des actions ayant le droit de vote, s'agissant des résolutions extraordinaires.

Le quorum, dont le décompte vous sera confirmé avant la présentation des résolutions, est réuni et l'assemblée générale peut valablement délibérer. Le taux de participation vous sera détaillé juste avant le vote des résolutions

CONSTITUTION DU BUREAU COMPOSE DES SCRUTATEURS ET DU SECRETAIRE

S'agissant maintenant de la formation du bureau de votre assemblée, en accord avec les dispositions légales et réglementaires, sont appelés pour remplir les fonctions de scrutateur :

- Le FCPE Actionnariat Eurotunnel représenté par M. Marcel Houdinet
- Mike Schuller, Directeur Corporate Finances et co-responsable du département Relations Investisseurs;

Ces deux actionnaires acceptent d'être scrutateurs.

En accord avec ces scrutateurs, Claire Piccolin assumera les fonctions de secrétaire du bureau de l'assemblée générale.

DOCUMENTS

Je vous confirme le dépôt et la disponibilité des documents requis par la loi pour la bonne tenue de cette assemblée générale et dont la liste apparaît à l'écran.

Les documents requis par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits, en particulier au moyen du site internet de la société, dans la rubrique dédiée à la présente assemblée générale. En conséquence, nous nous dispenserons de la lecture de l'ensemble des rapports.

ORDRE DU JOUR

Je vous rappelle que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour que vous pouvez lire à l'écran. Je vous propose également de nous dispenser d'en faire la lecture intégrale.

PROJET DE NOUVELLE RESOLUTION

Je vous indique qu'aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de points ou projet de nouvelle résolution n'a été déposée par des actionnaires.

Ces formalités d'ouverture étant terminées, je vais maintenant présenter l'activité du Groupe et ses perspectives.